VILLE DE PESSAC

Recherche de logement

Informations sur l'accès au logement social et les aides au logement.

Accès au logement

Le logement social relève, en premier lieu, de la compétence de l'État en matière de financement et de réglementation. En effet, la Ville ne possède pas de logements. Néanmoins, le service Accès au logement peut vous apporter une aide et suivre votre demande, dans la mesure où elle répond strictement aux critères des bailleurs sociaux.

Les conditions pour prétendre à un logement social

- Tout d'abord, vous devez avoir la nationalité française ou pour les personnes étrangères, vous devez avoir un titre de séjour en cours de validité.
- Vous devez disposer d'un minimum de ressources et ne pas dépasser les plafonds réglementaires.
- Vous ne devez pas être déjà propriétaire d'un logement adapté à vos besoin.

Faire une demande de logement

Pour faire votre demande de logement, vous devez tout d'abord obtenir votre NUD (numéro unique départemental). Cette démarche est indispensable, deux possibilités s'offrent à vous afin de l'obtenir :

- Si vous souhaitez faire votre demande directement sur internet, il vous faudra suivre la démarche du site demande-logement-social.gouv.fr.
- Si vous souhaitez le faire par écrit, remplissez le formulaire "CERFA" disponible surservice-public.gouv.fr. Une fois le formulaire complété, retournez le à l'un des bailleurs sociaux listés plus bas dans cette page.

Vous pouvez également solliciter le service accès au logement du CCAS de la Ville de Pessac.
Une fois ce NUD délivrer, il vous faudra adresser au service logement du CCAS une copie des documents suivants :

- Le formulaire de demande de logement social (formulaire accessible via service-public.fr) dûment complété.
- L'attestation de renouvellement du NUD si celui-ci a plus d'un an.
- Votre carte d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Votre avis d'imposition ou de non-imposition N-2 (Par exemple : pour une demande en 2026, il s'agit de l'avis d'imposition portant sur les revenus de 2024).
- Vos 3 derniers bulletins de salaire.
- Vos autres attestations de revenus des 3 derniers mois (attestation Pôle Emploi, CPAM, CAF, Caisse

de Retraite, Pension alimentaire,...).

Attention, tout dossier incomplet ne pourras pas être enregistré.

Ensuite, vous pouvez déposer ce dossier au CCAS (à l'accueil ou en boîte aux lettres), l'adresser par mail à l'adresse logement@mairie-pessac.fr ou par courrier à l'adresse suivante :
CCAS de Pessac, service logement, 22 Boulevard Saint Martin, 33600 Pessac.

Prestations d'aide au logement

En fonction de votre situation personnelle ou familiale, vous pouvez bénéficier d'aides au logement.

La Caisse d'Allocations Familiales sera votre interlocuteur privilégié pour ce type d'aides.
Retrouvez l'ensemble de vos droits sur caf.fr

Organismes HLM ayant des logements à Pessac

Sites web utiles

- **Action logement :** En France, la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) est un dispositif qui permet d'aider les salariés à se loger grâce à un versement des entreprises. Les sommes collectées permettent soit la construction de logement, soit l'aide directe aux salariés, via des prêts ou des cautionnements pour la location. Créé en 1943 sous le nom de « 1 % logement », le dispositif a pris le nom d'« Action logement » en 2009.
 Plus d'informations sur actionlogement.fr .
- **Visale :** Visale est un dispositif du groupe Action Logement. C'est un outil social, dont le but est de favoriser l'accès au logement pour qu'il ne soit plus un frein à l'accès à l'emploi. Il s'agit d'un service de cautionnement des loyers impayés (charges comprises) gratuit qui permet aux jeunes et aux salariés entrant dans un emploi ou en mutation mais ne disposant pas des garanties suffisantes pour louer un logement, d'avoir un garant en dehors d'une personne physique et de sécuriser les revenus locatifs des bailleurs.
 Plus d'informations sur visale.fr .
- **Adil :** l'agence départementale d'information sur le logement (ADIL) apporte au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et proposent des solutions adaptées.
 Plus d'informations sur adil33.org .
- **CROUS :** vous êtes étudiant.e et recherchez un logement ? Le CROUS peut vous aider dans vos démarches via un site de recherche de logement spécifique.
 Plus d'informations sur trouverunlogement.lescrous.fr .

CONTACT

Accès au logement

CCAS - 22 bd Saint-Martin 33600
Pessac

05 57 93 67 56
Courriel

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS